

On t'a

gardé une place

Fonds du sport
et du loisir
SHERBROOKOIS

Un programme
d'aide financière
pour l'accessibilité
au sport et au loisir.



Ville de
Sherbrooke

Loisirs, sports, culture
et vie communautaire

La création du Fonds du sport et du loisir sherbrookoïis

En tenant compte des valeurs intrinsèques du sport et du loisir comme moyen de formation et considérant qu'un contexte économique difficile peut contraindre l'accessibilité et la participation à des activités de sport et de loisir pour nos jeunes, le Fonds du sport et du loisir sherbrookoïis a été créé en 1998.

La mission

Le Fonds du sport et du loisir aidera financièrement les jeunes démunis sherbrookoïis afin de leur permettre une plus grande accessibilité aux activités sportives et de loisir, et ce, en couvrant une partie ou la totalité des coûts reliés à l'inscription.

Le Comité

Pour gérer les actifs du Fonds, promouvoir son action dans le milieu et organiser des activités de financement, un comité de bénévoles a été formé. Ce Comité est composé de personnes impliquées dans le milieu du sport, du loisir et des affaires.

Les montants disponibles

À chaque année, avec l'accroissement du capital, un montant équivalent aux revenus d'intérêts sera redistribué par le Fonds du sport et du loisir aux jeunes sherbrookoïis et sherbrookoïises.



Les critères d'admissibilité

- Être âgé ou âgée de moins de 18 ans.
- Avoir comme lieu de résidence Sherbrooke.
- Être membre d'un organisme de sport ou de loisir reconnu par le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke.
- Adresser une demande écrite à l'organisme d'appartenance sur le formulaire prévu et selon les règles établies.
- Ne pas recevoir de subvention d'autres sources pour la participation à cette activité sportive ou de loisir.

Le formulaire

Le formulaire est disponible auprès des organismes de sport et de loisir reconnus par le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke.

Lorsque le formulaire est rempli, il est retourné à l'organisme auprès duquel le jeune veut s'inscrire.

La sélection

Le Comité du Fonds recevra des demandes des organismes de sport et de loisir reconnus par le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sherbrooke, car ils sont les structures d'accueil qui connaissent le mieux les besoins des jeunes en ces matières.

Chaque dossier sera étudié par le Comité; les montants accordés le seront en fonction des besoins des jeunes, des revenus familiaux et des budgets disponibles.

Le Comité du Fonds du sport et du loisir sherbrookois analysera les formulaires qui lui seront soumis deux fois par année, soit le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre.

Tous les dossiers seront traités confidentiellement.

On t'a
gardé
une **place**

Renseigne-toi au

821-5434



Ville de
Sherbrooke

Loisirs, sports, culture
et vie communautaire



Sherbrooke